



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service de surveillance des communes

DIFFUSION

M Kanaan
Mmes Salerno
Alder
MM. Pagani
Barazzone
Moret
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Ville de Genève Administration centrale
Reçu 27 JUIN 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : GZU/IGA/600/18

Genève, le 21 juin 2018

**Concerne : Modification des articles 34, alinéa 2, et 77 du statut du personnel de la Ville de Genève ainsi que de l'article 91 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP)
Abrogation des articles 100 du statut du personnel de la Ville de Genève ainsi que des articles 92 et 109 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP)**

Monsieur le Maire,

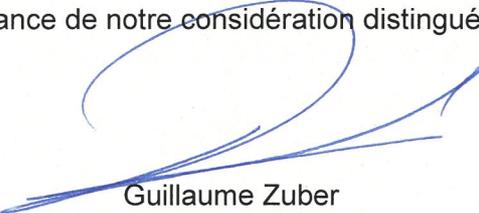
Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 6 juin 2018, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Date réelle d'affichage : 14 juin 2018
Date légale d'affichage : 14 juin 2018
Fin délai référendaire le : 27 août 2018